

# 327 personnes en attente d'être hébergées

VALÉRIE LEGAULT  
valerie.legault@tc.tc

**L**a liste d'attente pour obtenir une place en centre d'hébergement s'allonge. Des 138 personnes en perte d'autonomie qui s'y trouvaient il y a un an, on en retrouve officiellement 152 aujourd'hui. Une donnée que confirme l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux, mais qui s'inquiète du sort des familles touchées en attendant d'obtenir de l'hébergement dans un centre de soins de longue durée.

Selon les données colligées par le Centre intégré de santé et de services



«Il y a beaucoup de pression pour qu'on diminue les listes d'attente. Ce qu'on retrouve à domicile est ahurissant», affirme la présidente de l'APTS locale, Lyne Benoit.

sociaux (CISSS) de la Montérégie-Centre, le centre Gertrude-Lafrance est celui où on retrouve le plus d'usagers en attente, au nombre de 75. Vingt-huit personnes attendent qu'un lit se libère au centre d'hébergement Champagnat, dans le secteur Iberville, contre 20 pour le CHSLD de Saint-Jean-sur-Richelieu, dans le quartier Notre-Dame-Auxiliatrice. Enfin, 11 personnes attendent une place au centre Georges-Phaneuf.

On compte 152 usagers distincts dans cette énumération, mais la liste d'attente compte 196 noms. Le CISSS explique cette différence par le fait que quelques dizaines d'entre eux se sont inscrits dans plus d'un centre d'hébergement. Ils ont le droit de figurer sur trois listes d'attente maximum.

«Nous aimerions préciser que la majorité des personnes qui attendent une place en CHSLD ou en ressource intermédiaire reçoivent déjà des services, qu'elles vivent à domicile, dans une résidence pour personnes âgées, dans un autre CHSLD ou dans une ressource intermédiaire», indique le CISSS de la Montérégie-Centre dans une note écrite.

## RESSOURCE INTERMÉDIAIRE

Là où le CISSS et le syndicat ne s'entendent pas, c'est en ce qui concerne l'attente pour une place en ressource intermédiaire. Les aînés souffrant d'un trouble cognitif comme la maladie d'Alzheimer de niveau modéré à sévère attendent en moyenne 693 jours avant de se faire offrir une place dans un lieu adapté à leurs besoins. Quant aux personnes en perte d'autonomie, l'attente peut s'élever à 846 jours, soit presque deux ans et demi.

Au CISSS de la Montérégie-Centre, on calcule que les 57 personnes en perte d'autonomie devront patienter 277 jours avant d'être placées dans une résidence intermédiaire. Le délai est plus court pour les 118 personnes inscrites avec un



Soixante-quinze patients se trouvent sur la liste d'attente du centre Gertrude-Lafrance, de loin le CHSLD le plus en demande à Saint-Jean-sur-Richelieu.

déficit cognitif. Elles attendent en moyenne 247 jours avant qu'on leur offre une place.

## À DOMICILE

Que fait-on avec ces usagers avec des besoins importants en attendant? Le CISSS nous réfère à une entrevue que *Le Canada Français* avait réalisée le printemps dernier avec Étienne Veilleux, directeur adjoint au soutien à l'autonomie des personnes âgées. «Plus ça va, plus les gens veulent demeurer à domicile. On favorise beaucoup cette approche. On

s'assure que le client est au bon moment, au bon endroit», disait-il.

La présidente locale de l'APTS, Lyne Benoit, ne se fait pas d'illusions à ce sujet. Elle se dit inquiète pour les aidants. «Les familles et les résidences sont aux prises avec des cas lourds. Les travailleuses sociales ne savent plus où se garer! Il y a beaucoup de pression pour qu'on diminue les listes d'attente. Ce qu'on retrouve à domicile est ahurissant. Les aidants sont souvent très âgés et n'ont pas de famille.»

# «La maltraitance, ça fait longtemps qu'on la voit»

-Sylvie Jovin

VALÉRIE LEGAULT  
valerie.legault@tc.tc

**L**e projet de loi sur la maltraitance envers les aînés manque de mordant. C'est du moins l'avis du milieu syndical de la santé et de l'Association québécoise des droits des personnes retraitées et préretraitées, qui souhaitent la reconnaissance de la maltraitance systémique et une protection accrue au moment de porter plainte.

Selon les représentantes de la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ) et de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), il y a maltraitance systémique lorsque les patients ne peuvent recevoir les soins qu'ils sont en droit d'obtenir.

«Ça fait longtemps qu'on la voit, affirme Sylvie Jovin, présidente du Syndicat des professionnelles de la santé Haut-Richelieu-Rouville (FIQ). Avec tout ce qu'on a coupé, c'est clair qu'il y a un impact sur les personnes âgées. Quand on manque de temps pour faire les choses ou qu'on les fait rapidement, c'est de la maltraitance.»



L'utilisation de caméras de surveillance dans les chambres des milieux d'hébergement fait l'unanimité, à condition que leur usage soit extrêmement bien balisé.

Malheureusement, dit-elle, le manque de personnel est si flagrant qu'il faut se fier à la commissaire aux plaintes pour agir sur ce problème. Il faudrait une action de la direction avant de recevoir des plaintes. «Ce n'est pas normal d'attendre après ça, estime Mme Jovin. Pourquoi on n'agit pas avant? C'est toujours une question de finances.»

## TEMPS COMPTÉ

De leur côté, les ergothérapeutes, physiothérapeutes et travailleuses sociales restent sensiblement en même nombre malgré le vieillissement de la population et l'augmentation des besoins. Pour répondre à la demande, ils doivent suivre des «standards de pratique» qui déterminent le temps à accorder aux patients.

«Il en faut, du temps, pour parler avec les familles!, se défend Lyne Benoit, présidente locale de l'APTS. J'ai des collègues travailleuses sociales qui tiennent des familles à bout de bras.»

## CAMÉRAS

Les intervenantes approchées pour cet article ne s'opposent pas à l'utilisation de caméras de surveillance dans les chambres des centres d'hébergement. Par contre, leur usage devra être extrêmement bien balisé.

«On est pour, mais il ne faudra pas que ça brime l'intimité ni la vie privée des gens», ajoute Félix Blanchard, président de l'Association québécoise de défense des droits des personnes

retraitées et préretraitées (AQDR) Haut-Richelieu.

De plus, l'AQDR considère que les signalements de maltraitance devraient être obligatoires, ne serait-ce que pour créer une responsabilité pour la direction des milieux d'hébergement de protéger les résidents. «Le signalement obligatoire permettrait de contrebalancer une fois pour toutes la loi du silence qui persiste encore dans les établissements», soutient Judith Gagnon, présidente de l'AQDR nationale.

## ACCOMPAGNEMENT

Dans le Haut-Richelieu, l'AQDR a lancé l'initiative Abus aux aînés il y a quelques années. L'organisme prépare aussi la mise sur pied d'un comité sur la maltraitance à la Table de concertation des aînés du Haut-Richelieu.

L'important, dit M. Blanchard, est d'accompagner les aînés du début à la fin dans le processus de plainte. «La peur des représailles est encore plus réelle chez les aînés, fait remarquer M. Blanchard. Il faut vraiment être en réseau quand on fait l'accompagnement et le suivi. On ne lâche pas tant qu'il n'y a pas de solution.»